



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 127927

Texte de la question

Mme Pascale Got attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la permanence des soins en Médoc. La presqu'île du Médoc rencontre des difficultés spécifiques en matière de santé publique : enclavement territorial, difficulté de remplacement des médecins, difficultés financières récurrentes pour la polyclinique de Lesparre qui reste le seul établissement d'hospitalisation. Il est indispensable que l'État accompagne fortement et de façon pérenne la polyclinique de Lesparre notamment pour conforter les urgences et la maternité. Il est également indispensable que l'État débloque les aides prévues pour la Maison de santé pluridisciplinaire de Hourtin et qu'il accompagne fortement le Projet local de santé. En conséquence elle souhaite connaître les dispositions qu'entend prendre le Gouvernement pour assurer cette permanence des soins en Médoc.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Got](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127927

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 1027

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)